

Rwanda : une coopération militaire française « trop engagée »

Jean Chatain

L'Humanité, 12 janvier 1999

DANS ses conclusions relatives aux « *opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994* », la mission d'information parlementaire caractérise la politique alors menée par Paris comme entachée d'« *erreurs d'appréciation* » et de « *dysfonctionnements institutionnels* ».

Deux dimensions sont mises en avant : une « *coopération militaire trop engagée* » ; une « *sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais* ». Mais, rappelant que les forces françaises avaient quitté le pays lorsque, à partir du 7 avril 1994, se déclencha le génocide, les conclusions soulignent surtout, en ce qui concerne les responsabilités internationales, les « *carences* » et les « *erreurs* » de l'ONU, conséquence, selon elles, de « *l'obstruction des Etats-Unis* » redoublée par celle d'une « *Belgique traumatisée* ». Cette façon de minimiser les responsabilités propres à la France pour ne retenir que des « *erreurs* » d'analyse et de mise en œuvre d'une politique aux intentions humanitaires est-elle convaincante ? La lecture attentive du rapport et de ses annexes (dans les 1.500 pages) conduit à en douter. Cela d'autant plus que, contrairement aux engagements formulés durant l'été dernier, ces documents sont loin d'être exhaustifs. 40 % des procès-verbaux ont été gardés sous le coude. Près de deux sur trois, en ce qui concerne les militaires auditionnés. Une dérobade qui vient encore entacher la crédibilité des conclusions présentées. Ainsi de l'audition du colonel Bernard Cussac (mercredi 6 mai 1998), non reproduite dans le document final. Or cet officier de gendarmerie était entendu à plusieurs titres : ancien attaché de Défense et ancien chef de la Mission technique militaire au Rwanda (juillet 1991-avril 1994), ancien com-

mandant de l'opération Noroît (juillet 1991-décembre 1993, hormis la brève période de février-mars 1993). On conçoit qu'une telle lacune ait suscité une certaine défiance et l'irritation de Kigali. Le nom du colonel Cussac y est évoqué comme celui d'un officier français n'ayant pas hésité à interroger personnellement des prisonniers détenus dans les geôles du régime Habyarimana. Egalement comme l'organisateur de « *commandos d'action et de recherche en profondeur* » en territoire rwandais. Enfin comme le promoteur d'un système d'écoutes sophistiquées au profit, certes, des services français, mais aussi de la dictature alors en place à Kigali. De telles accusations ont-elles été infirmées ou confirmées lors de son audition par la mission présidée par l'ancien ministre Paul Quilès ? Cela dit, pour partiel qu'il soit, le contenu du rapport est loin d'être négligeable. Et force est de constater que son examen conduit souvent à relativiser les conclusions le clôturant. Un exemple à ce propos. Selon ces conclusions, la présence militaire française n'a jamais visé une intervention directe dans la guerre civile opposant, à partir d'octobre 1990, les FAR (Forces armées rwandaises) au FPR (Front patriotique rwandais). Comment, dès lors, interpréter le témoignage, entre autres, du lieutenant-colonel Gilbert Canovas, envoyé officiellement au Rwanda, le 11 octobre 1990, pour aider les autorités militaires rwandaises à améliorer la capacité opérationnelle de leur armée ? Mission prolongée quelques semaines plus tard à la demande expresse du président Habyarimana et avec l'accord du président Mitterrand. A compter du 24 janvier 1991, le lieutenant-colonel Canovas ajoutait un nouveau titre à sa panoplie : conseiller du chef d'état-major des FAR, poste qu'il occupera jusqu'en juin de la même année.

De tels faits sont légion. Amenant les auteurs du rapport à reconnaître : « *Il est plus que probable qu'en l'absence du renfort de la France, le FPR aurait remporté, en février 1993, (plus d'un an avant le début du génocide, NDLR) une victoire militaire décisive.* Ajoutant : « *Février-mars 1993 constitue une période "bascule", pour reprendre les termes du général Christian Quesnot qui a considéré que la France avait à ce moment atteint les limites d'une stratégie indirecte. Du 20 février au 20 mars 1993, la présence militaire française au Rwanda a franchi un cap qu'elle n'aurait pas dû passer.* » Il avait sans doute été franchi auparavant. Ce que les Hutu « *modérés* » (selon le terme en vigueur dans la terminologie française pour désigner les opposants hutu à la dictature clanique) avaient déjà déploré. Un courrier adressé par le MDR (Mouvement démocratique rwandais, principale composante de l'opposition légale) à l'ambassade de France, le 5 février 1992, constatait : « *Un militaire français, le lieutenant-colonel Chollet, commandant des forces françaises venues assurer la sécurité de leurs compatriotes, dit-on, vient de recevoir le pouvoir illimité de diriger toutes les opérations militaires de cette guerre... Voilà que maintenant nos armées sont commandées par un Français.* » A notre connaissance, l'ambassade n'a pas jugé utile de répondre à cette lettre du MDR. Présent en avril-mai 1994 dans les régions de Byumba et Kibungu (ouest du pays), j'ai entendu à maintes reprises cette phrase : « *Sans les Français, "ça" n'aurait pas eu lieu* »... Une accusation d'autant plus brutale que, la première fois, elle me fut assénée par un survivant du massacre de Rukara, non loin de Kibungu. Il s'exprimait sur la place de l'église de cette "colline". Autour de nous, un millier de cadavres en voie de décomposition, dont ceux des membres de la famille de mon interlocuteur. Découpés vivants à la machette ou massacrés à la grenade par les milices de la dictature.